

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Fructidor, an VII.



Réunion de trois flottes anglaises à Torbay. — Mouvements des armées françaises et autrichiennes sur le Rhin. — Nouvelles très satisfaisantes de la république batave. — Arrestation du courrier de Nantes, prévenu d'être porteur de correspondances entre les chouans et les ex-nobles qui sont à Paris. — Proposition faites par Jourdan, de déclarer la patrie en danger.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, le 17 fructidor.

On a continué hier de voter dans les deux premiers collèges par le décret de commission impériale du 12 juillet (24 messidor). Le ministre de Saxe a déclaré que S. A. S. avoit rempli scrupuleusement ses obligations jusqu'en 1796, qu'à cette époque, le danger qui menaçoit le cercle de la Haute-Saxe l'engagea à céder à la neutralité du nord de l'Allemagne : qu'elle devoit rester fidelle à sa promesse tant que dureroient ses engagements ; que S. A. S. se réservoir toutefois de satisfaire à ses obligations comme état de l'Empire dans tout ce qui s'accorderoit avec sa neutralité. Le ministre de Brandebourg déclara qu'il ne pouvoit prendre aucune part à la délibération ni à son résultat, à cause des conventions sur lesquelles reposoient la neutralité de S. M. Le ministre de Mayence accéda au quintuple & aux cent mois romains, payables en trois termes, de trois mois en trois mois, au prorata des pays de l'électorat non occupés par l'ennemi. Le ministre de Brunswick n'a pas encore reçu d'instructions.

Dans le collège des princes, l'appel a eu lieu jusqu'au dernier : dix-neuf des votes émis sont dans le sens du décret impérial.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 fructidor.

Il y a trois flottes rassemblées en ce moment à Torbay. Le commandant en chef de ces flottes réunies est le lord Bridport ; le commandant en second est M. Alan Gardner, & le lord Keit commande en troisieme. Elles sont prêtes à faire voile au premier signal.

Voici l'état des forces anglaises sur mer pendant le mois d'août : 150 vaisseaux de ligne, 22 vaisseaux de 50 canons, 198 frégates, 299 sloops. Total, 669 vaisseaux armés.

On vient de publier la liste des vaisseaux français, espagnols & hollandais, pris depuis le commencement de la guerre actuelle. Elle consiste en 74 vaisseaux de ligne, 97 frégates, 52 vaisseaux de 20 à 26 canons, 78 sloops & 72 cutters, sans compter 685 corsaires.

Le ci-devant comte d'Artois étoit encore à Londres il y a deux jours ; il dinoit chez M. Windham, secrétaire de la guerre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Strasbourg, le 24 fructidor.

Châteauneuf-Randon a obtenu le commandement de la 3^e. division militaire, & est déjà parti d'ici pour Metz.

On ne s'est pas battu du côté de Kehl depuis le 18. Nos avant-postes ont fait une vingtaine de prisonniers, parmi lesquels plusieurs manteaux rouges.

Tout est paisible du côté du Vieux-Brisack.

L'armée du Rhin, qui s'étoit repliée dans les environs de Wisloch, Schwetzingen & Sinzheim, s'est avancée de nouveau, & a occupé Bruchsal & Darlach. Une patrouille est entrée à Carlsruhe, mais elle n'a fait qu'y paroître. Le margrave de Baden avec sa famille, y est resté, sur l'assurance de nos généraux que la république respecteroit le traité qu'elle a conclu avec ce prince qui s'est toujours conduit avec loyauté & avec franchise.

On apprend que le quartier-général du prince Charles est arrivé à Doneschingen. On ignore le nombre de troupes qu'il a amenées de la Suisse. Le corps de Starray est dans les environs de Louisbourg & d'Enzweibingen ; quelques bataillons & escadrons du même corps sont à Ettlingen & à Rastadt.

Beaucoup de Russes ont déserté dans leur marche par la Bavière & la Souabe. Leurs généraux attribuent cette désertion aux mauœuvres des recruteurs prussiens répandus dans les endroits par lesquels les Russes ont passé. Ils ont envoyé des plaintes à ce sujet à Paul I^{er}.

Bruxelles, le 25 fructidor.

Les lettres d'Amsterdam, en date du 23, marquent qu'à l'exception de plusieurs affaires d'avant-postes qui ont eu lieu, le 21 & le 22, entre les Français & les Anglais, il ne s'est rien passé d'important depuis le dernier mouvement rétrograde fait par l'armée du général Brune ; de part & d'autre on conserve ses positions, & l'on se fortifie par tous les moyens possibles. Les Anglais ont encore reçu, depuis peu, quelques régimens de cavalerie & beaucoup d'artillerie venant d'Angleterre ; leurs forces actuelles sont évaluées à 40 mille combattans. L'ennemi attend, pour pousser avec vigueur ses opérations, un renfort de dix mille Russes qui ont mis à la voile de Revel, & qui doivent avoir passé le Sund en ce moment. Le général Brune attend également que les renforts qui sont en marche pour se rendre à son armée y soient arrivés avant de livrer bataille aux Anglo-Russes. Quelques corps de troupes hollandaises, dont les dispositions ne paroissent pas favorables, ont été renvoyées sur les dervieres.

Avant-hier matin, il est parti d'Anvers un corps de 1200 hommes qui se rend à l'armée du général Brune. Hier matin, immédiatement après l'arrivée d'un courrier de la Haye, il a été expédié des ordres aux garnisons de Liege, Namur & Gand, de se mettre en mouvement pour se rendre dans la république batave. Quarante compagnies de vétérans nationaux viennent relever, dans nos départemens, une partie des garnisons qui se rendront en Hollande ; plusieurs de ces compagnies sont déjà arrivées ici.

Les bâtimens anglais qui ont paru devant Flessingue n'étoient pas en assez grand nombre pour pouvoir rien entreprendre ; ils sont encore à l'embouchure de l'Escaut, & l'on a lieu de croire qu'ils forment l'avant-garde d'une troisième expédition prête à sortir des ports d'Angleterre, & que l'on croit destinées contre les isles de la Zélande.

Dans la nuit d'hier, il est passé ici un courrier prussien qui se rendoit à Paris en toute diligence.

PARIS, le 27 fructidor.

Tout ce qu'on a dit sur la république batave, depuis 4 jours, est dénué de fondement : ce sont les fables de la malveillance & de la calomnie ; la reddition d'Amsterdam, la mort, le suicide, ou la trahison de Daendels ; l'absurdité plus étrange encore qui supposoit que Brune avoit déclaré la Hollande, un pays conquis ; rien de tout cela n'est vrai, pas plus que cela n'étoit vraisemblable : aucune ville ne s'est rendue, le prince héréditaire n'est pas dans le camp anglais ; on ne voit nulle part de cocarde orange : la plus grande intimité regne entre les autorités & le général Brune, & entre celui-ci & le général Daendels. Les forces réunies des deux républiques, sont au moins égales à celles des anglais. On attend à tout moment la nouvelle d'une bataille décisive.

— Les deux amiraux Massaredo & Bruix étoient invités à se rendre, hier, au directoire. Un mal entendu ayant empêché Bruix de s'y trouver, cette conférence importante est remise à aujourd'hui.

— Le commissaire ordonnateur Blanchard part aujourd'hui pour rejoindre nos troupes en Hollande.

— Champigny-Aubin, secrétaire de notre légation à la Haye, est en ce moment à Paris.

Le ministre batave près la république française, Schimmelpenninck, est de retour à Paris, où il est arrivé la nuit dernière.

— Il y eut, le 24, chez le directeur Barras une assemblée de plusieurs membres des deux premiers pouvoirs, différens dans leurs opinions. Cette conférence étoit destinée à des explications mutuelles.

— On dit que le directoire a annoncé avant-hier aux fournisseurs que le système des régies ne seroit pas adopté, comme on le répandoit depuis quelque tems ; & qu'ainsi ils devoient continuer leurs services.

— Le quartier-général de l'armée du Rhin étoit, le 23, à Schweitzingen.

— Le bombardement de Philipbourg se poursuit avec ardeur. Le 21, la ville étoit déjà embrasée sur plusieurs points ; & l'on a tout lieu de croire qu'elle est actuellement rendu ou enseveli sous les cendres.

— Les Français ont imposé de fortes contributions dans le pays dépendant de l'évêché de Spire ; la ville de Bruchsal a été taxée à 250 mille florins.

— Le ministre de la guerre avertit ses concitoyens que des agitateurs & des fripons vendent leur prétendu crédit pour procurer des fournitures : il offre 1000 fr. de gratification à qui lui amenera un de ces protecteurs vénaux.

— Le même ministre vient de publier un règlement pour les prisonniers de guerre répartis sur le territoire de la république. Il recommande aux autorités civiles & militaires de les traiter avec douceur ; il leur rappelle cependant les précautions à prendre pour éviter les excès auxquels ils pourroient se porter. Ces précautions consistent à leur défendre

le port d'aucune arme quelconque ; à les empêcher de sortir de la commune qui leur a été désignée pour leur résidence, & à faire juger, toute affaire cessante, ceux qui seroient trouvés dans une émeute, excitant à la rébellion ou à la désobéissance aux loix.

— Quinze cents officiers de santé attachés aux armées vont être réformés par suite des dispositions économiques ordonnées par les dernières loix.

— Le citoyen Dufour, commandant les conscrits de la Seine, casernée à Courbevoie, vient de quitter ce poste en vertu d'un ordre supérieur. Il doit, dit-on, être employé en Italie ou dans la république batave.

— Le 23 de ce mois, à quatre heures du matin, le courrier de Nantes a été arrêté près la barrière des Bons-Hommes, comme prévenu d'être porteur de correspondances entre les chonans & des ex-nobles domiciliés à Paris.

— Le général Lavaux, membre actuel du conseil des anciens, & destiné à aller comme commissaire à la Guedeloupe, persiste à répondre de la fidélité de Toussaint-Louverture ; il ne voit que rivalité & conflit de pouvoirs dans les divisions qui existent entre ce général & Rigaud.

— La citoyenne Clotilde, une des premières danses de l'Opéra, qui avoit été arrêtée dans le départ. de la Haute-Garonne, comme prévenue d'avoir présenté aux rebelles un drapeau fleurdelysé, puis remise ensuite en liberté, vient d'être arrêtée de nouveau à Bordeaux.

— Les chefs des rebelles du Midi, Paulo, & Rougé, se sont, dit-on, sauvés en Espagne.

— Le chevalier Angiolini, ancien ministre de Toscane à Paris, est à Hambourg, d'où il doit se rendre à Berlin.

— L'archevêque de Corinthe, l'envoyé d'Espagne & les autres personnes qui accompagnoient Pie VI, ont adressé aux cardinaux qui se trouvent à Venise, la nouvelle de sa mort par la voie de Gènes : mais de Gènes à Venise, les communications étant interrompues, cette nouvelle ne sera pas connue de sitôt officiellement.

— La lettre d'un membre de l'opposition du parlement d'Angleterre à Lucien Buonaparte, dont le texte & la traduction ont été publiés dans la *Décade philosophique*, se trouve dans plusieurs des derniers papiers anglais. Le *Truc-Briton* (papier ministériel), du 10 fructidor, la fait précéder du paragraphe suivant :

« Nous offrons à nos lecteurs la lettre suivante, & les renvoyons aux premier & dernier alinéa, où ils trouveront les seuls renseignemens qu'il nous ait été possible d'obtenir, & qui puissent aider à en faire reconnaître l'auteur. Cette lettre sera lue avec beaucoup d'intérêt même par ceux qui prennent aux affaires de France moins d'intérêt que l'auteur & son parti ».

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du cit. BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 27 fructidor.

André (du Bas-Rhin) dénonce les maisons de jeux qu'on vient de rouvrir. Il demande, ainsi que Richard (des Vosges), qu'il soit fait un message au directoire exécutif, pour lui demander compte de l'exécution des loix relative aux jeux prohibés.

Darracq soutient que ces jeux sont un mal nécessaire qui prévient de plus grands, & qui même est utile à la police.

Le conseil ordonne l'envoi du message.

Cambe fait un rapport sur un message du directoire exécutif, relatif aux créances hypothéquées sur des biens sequestrés : la loi du 28 messidor an 2 étant claire, précise & suffisante, Cambe propose de passer à l'ordre du jour sur ce message. — Cette proposition est adoptée.

Destrem propose & le conseil adopte un projet de résolution, portant établissement d'un octroi municipal à Toulouse.

Le même membre propose ensuite un projet de résolution sur les dépenses du directoire exécutif pour l'an 8. Le tableau fourni par François (de Neufchâteau) portoit ces dépenses à 2,885,554 fr. pour l'an 8. La commission, dont il est l'organe les a réduites comme il suit :

Traitement des membres du directoire exécutif	502,500 fr.
Du secrétaire-général	22,500
Des employés & garçons de bureau	151,500
Pour frais & entretien de costumes	86,000
Pour salaires, entretien & autres frais du palais directorial	500,000
Pour réparations & construction du palais	500,000
Total 1,789,500	

Bertrand (du Bas-Rhin) s'élève contre le dernier article de ces dépenses. Après quelques débats, le conseil ajourne la discussion à demain.

Un membre a la parole pour une motion d'ordre ; il dit que des craintes se répandent parmi le peuple ; elles ont sur-tout pour objet quelques expressions du message du directoire exécutif ; on y parle de paix, & nous sommes vaincus. L'opinant pense qu'il doit être fait une loi portant que, dans aucun traité, il ne pourra être stipulé d'article ostensible ni secret, portant atteinte aux droits des citoyens. Il pense aussi que cette loi doit interdire toute paix qui ne seroit pas glorieuse ; & enfin que notre respect pour les puissances armées & neutres & leur forme de gouvernement doit être hautement proclamée ; il demande le renvoi de ses observations à une commission.

Le conseil passe à l'ordre du jour, sur le renvoi. — Il ordonne l'impression du discours.

Le président annonce que Jourdan demande la parole sur les dangers de la patrie, & que Lamarque la demande ensuite pour la motion d'ordre annoncée dès hier sur les moyens de défense contre les ennemis de l'extérieur & de l'intérieur.

La parole est à Jourdan ; il retrace d'abord les périls dont la république est menacée ; la trahison a depuis long-tems préparé nos défaites ; l'Italie est perdue pour la liberté ; les places fortes ont été livrées par la perfidie, ou forcées de se rendre faute de moyens de subsistances ; nos armées sont dévorées par les dilapidateurs ; nos frontières sont menacées ; la république batave envahie en partie, & sa flotte abandonnée à l'ennemi par la plus infâme des lâchetés.

Au-dedans une vaine conspiration royaliste est organisée ; elle a ses comités, ses chefs dans Paris : de toutes parts les torches de la guerre civile s'allument ; et les patriotes sont immolés en foule par le fer du royalisme, sous les noms de jacobins, de terroristes et d'anarchistes.

Le corps législatif peut-il rester plus long-tems spectateur immobile de tant d'exécès ? Non, ce seroit trahir ses devoirs. S'il ne se hâte de prendre des mesures fortes, la Belgique subira peut-être le sort de la Hollande ; nos places frontières seront menacées, & les pas des barbares

souilleront le territoire de la liberté. Le corps législatif doit chercher dans la constitution & dans sa sagesse & son énergie les moyens de ranimer l'esprit public, d'allumer le courage des républicains, de sauver la liberté. Le salut du peuple est la suprême loi.

Jourdan propose au conseil de prendre une résolution, pour déclarer que la patrie est en danger, & de nommer une commission de neuf membres pour préparer & proposer les mesures que les circonstances peuvent exiger.

Aux voix, crient un grand nombre de membres.

On ordonne l'impression du discours à six exemplaires.

Aux voix le projet de Jourdan, crie-t-on de nouveau.

Berenger demande la parole & va à la tribune. A l'instant plus de cinquante membres quittent leurs places & se présentent pour avoir la parole : le bruit devient vif, de fortes altercations s'élèvent entre plusieurs membres.

Le président veut en vain rétablir l'ordre : le tumulte va en croissant. Le président se couvre.

Chalmel va à la tribune, & profère quelques paroles, que nous n'entendons pas.

Oui, oui, s'écrient un grand nombre de membres, quand il a parlé.

Berenger va à la tribune ; un vif démêlé s'engage entre lui & Chalmel. Chalmel le repousse de la tribune avec violence ; Berenger résiste. Augereau se jette entre eux & demande à être entendu.

La tribune est de nouveau entourée : les cris, les altercations recommencent avec la même chaleur. Quelques membres s'adressent au président.

Le président se couvre pour la seconde fois.

Après quelque temps, le calme se rétablit.

Plusieurs membres réclament la parole.

Le président. — Je demande la parole pour moi. Dans le tumulte qui a eu lieu, j'ai dû me couvrir ; quand le calme regnera, je me conformerai aux volontés du conseil ; mais s'il se trouvoit encore dans une agitation aussi terrible, dût-on m'arracher de mon siège.... (Des murmures interrompent).

Bertrand demande, si l'on veut discuter, que chacun soit entendu : il faut, dit-il, que la république connoisse ses amis & ses ennemis.

Oui, oui, s'écrie-t-on de toutes parts.

Bertrand. — Si l'union la plus parfaite ne peut pas régner ; il faut que les républicains sachent où est leur point de ralliement ; c'est cette discussion qui les éclairera : je propose que chacun soit entendu pour & contre.

Oui, oui, s'écrie-t-on de toutes parts.

Berenger va à la tribune : on lui crie que la parole n'est pas à lui. Je ne la demande, dit-il, qu'à mon tour ; mais je demande que chacun puisse l'obtenir.

La parole est à Chénier : il expose d'abord que la proposition qui vient d'être faite mérite le plus sûr examen. Quand elle fut faite dans la première législature, on arrêta qu'elle ne pourroit être discutée que le lendemain : d'ailleurs les dangers ne sont pas les mêmes ; (on murmure) alors il y avoit un trône conspirateur ; aujourd'hui ceux qui sont chargés de la défense nationale méritent la confiance publique. Ce ne sont pas des hommes nouveaux, qui n'ont donné aucune garantie à la liberté, qui parviendront à élever des soupçons sur des magistrats qui l'ont défendue dès son aurore.

Chénier demande l'ajournement à demain, & annonce que pour lui, il n'est pas préparé à parler sur la question. (On murmure).

Lamarque va à la tribune. — La parole pour un fait, s'écrie Aréna. — Je suis inscrit, répond Lamarque.

Aréna prend la parole : je demande, dit-il, à Chénier si, dans une assemblée hier chez Frégeville, il n'a pas dit qu'on devoit faire aujourd'hui une motion pour déclarer la patrie en danger, & qu'il falloit se porter en suite. . . .

Des murmures interrompent Aréna ; il quitte la tribune. Chénier répond qu'il a pu parler de cette motion déjà faite à la commission des sept, sans être préparé pour répondre au discours de Jourdan.

Lamarque prononce un discours dans lequel il établit que d'accord sur le fond ; les patriotes sont divisés sur les moyens de sauver la patrie ; les uns croient qu'il faut un système ministériel & secret ; les autres, un moyen national & public ; il se déclare pour ce dernier avis ; il s'attache à prouver que la déclaration qu'on demande est sans danger. Ce n'est par elle que renversa constitution en 1792. Personne ne veut renverser la nôtre (non, non, crie-t-on) ; personne ne veut du régime révolutionnaire (non, non, crie-t-on de nouveau) ; mais il faut donner un vif ébranlement à la force nationale, l'appeller toute entière à la défense de la patrie. Loin que cette déclaration nuise à l'harmonie des autorités suprêmes, elle sera plus franche par la confiance & la publicité. *La liberté ou la mort*, s'écrie Lamarque en terminant.

Tous les membres du conseil se lèvent en répétant ce cri : *La liberté ou la mort !*

Lamarque demande que l'on décrète la proposition de Jourdan en principe.

Cette proposition est fortement appuyée.

Le discours sera imprimé à six exemplaires.

Lucien Buonaparte monte à la tribune : la liberté ou la mort, tel est, dit-il, le cri sublime jeté par notre collègue, répété par nous tous, & qui le sera dans toute la république ! Oui, la liberté ou la mort. Mais si tous nous voulons la liberté, tous nous avons le droit de dire ce que nous pensons des moyens de la défendre & de la garantir. Celui que la crainte empêcheroit d'émettre son opinion, seroit un être pusillanime, indigne de siéger ici. (Personne, crie-t-on, personne). J'ai combattu, dans la commission des sept, la proposition de déclarer la patrie en danger, je la combattrai ici, parce que je la crois pas propre à sauver la république, non plus que la permanence, une fédération. . . (Des murmures interrompent l'orateur). Les murmures s'écrient-ils, ne m'effraient pas. (Il est encore interrompu).

Le président rappelle les interrupteurs à l'ordre.

Plusieurs voix. — La parole à l'orateur.

Lucien Buonaparte. — Je n'ai interrompu personne. (Les murmures recommencent).

Le président. — Je demande pour l'orateur le même silence que vous avez accordé au préopinant.

Lucien Buonaparte reprend la parole, & dit qu'il ne connoît dans les circonstances que deux moyens de sauver la patrie : une pleine confiance pour le directoire. . . (De violens murmures l'interrompent). Oui, s'écrie-t-il, une pleine confiance dans le directoire, ou un autre directoire. (On murmure de nouveau). Mais pour renverser le directoire, où sont les preuves de son ineptie ou de sa trahison ? Vous allez murmurer encore : je dirai pourtant qu'un grand moyen de salut public seroit d'ajourner l'esprit d'opposition. Exhumez de grands souvenirs aux pieds de la statue des grands hommes d'Athènes & de Rome : toute division étoit étouffée, & l'Angleterre elle-même, quand

nos phalanges sont descendues en Irlande, n'at-elle pas fait taire l'opposition ? un danger moindre a cédé à un danger plus grand.

On a parlé des réunions, j'en suis l'ami, je les demande ; mais organisées par la loi. Quant à celle du Bacq, le directoire a fait un acte méritoire en ordonnant sa clôture, puisque des cris séditieux y ont été jetés.

J'ose le dire ; ce qui nous sauvera, c'est l'attitude du conseil des anciens. . . . (Plusieurs voix : Oui, oui.) Je n'aime pas ces conspirations imaginaires dont il a été parlé ; mais son attitude est celle qui nous convient : & encore une fois, notre confiance pour le directoire. . . (Plusieurs voix : La dictature.) Que dit-on, la dictature ! tous nous défendons la liberté le poignard à la main, plutôt que de souffrir une dictature. . . . (Oui, oui, s'écrient tous les membres.) Mais quant à la déclaration qu'on propose, la permanence, une fédération. . . (De longs murmures interrompent.)

Lucien Buonaparte termine en demandant la question préalable sur la proposition de Jourdan.

Après quelques débats sur l'ordre de la parole, Quirot & Daunou sont entendus.

Le premier s'attache à prouver contre Chénier que nos dangers sont plus grands qu'en 1792 ; & contre Buonaparte ; qu'une augmentation de pouvoir au directoire seroit dangereuse, puisque c'est ainsi qu'après le 18 fructidor il a mis la république sur le bord de l'abyss.

Daunou dit que la législation, avant de déclarer la patrie en danger, arrêta les mesures que cette déclaration devoit entraîner, il faudroit l'imiter. Pour lui, il ne peut voter pour la mesure s'il ne sait ce qu'elle doit entraîner.

On a parlé de mesures fortes, extraordinaires ; on doit s'en défier. Le conseil doit prendre des mesures justes, efficaces, constitutionnelles : il le peut sans déclarer la patrie en danger ; donc cette déclaration est inutile : elle est dangereuse, si elle doit être suivie de mesures autres que celles que la justice & la constitution permettent.

Nul ne veut le régime révolutionnaire ; mais est-ce une chose qu'on puisse rejeter ou adopter par un seul acte ? Non ! on y est successivement entré. La convention, lors du premier pas qu'on lui a fait faire vers son assujettissement, auront eu horreur des loix du 17 septembre & 22 prairial. Prenez donc garde, ajoute Daunou, qu'insensiblement on ne vous pousse vers des mesures qui vous feroient reculer si on vous les proposoit aujourd'hui. Je demande la question préalable sur le projet.

Boulay parle pour l'ajournement à demain ; Lamarque contre. Blin demande la permanence.

On applaudit dans les tribunes ; le président donne l'ordre de faire sortir ceux qui ont applaudi.

Après de vifs débats, deux épreuves & un appel nominal commencé, le conseil ajourne à demain.

Nota. Le conseil des anciens a rejeté la résolution relative aux élections des Bouches-du-Rhône.

(La nouvelle organisation des bureaux du conseil, proposée hier par Lucien Buonaparte, offre une économie de 154 mille fr., & non pas de 54 mille, comme nous l'avons imprimé par erreur.)

Bourse du 27 fructidor.

Rente provisoire, 1 fr. 75 c. — Tiers consol., 8 fr. 25 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 65 c. — Bons $\frac{1}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 67 fr. 88 c., 68 fr. 38 c. — Action de 50 f. de la caisse des rentes

A. FRANÇOIS.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.